

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** RESPIRAE**· Code du produit:** 21-000**· Numéro de version:** 3**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Peinture**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Identification de la société/l'entreprise:**

CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A. - Av de Dom Mendo, nº 831 (antes EN13 km6)
4474-009 Maia - Portugal - Tel. + (351) 22 940 5000 - customerservice@cin.com

CIN Industrial Coatings, S.A. - Av. de Dom Mendo, nº 330 - 4474-009 Maia - Portugal
Tel. + (351) 22 940 5000 - customerservice@cin.com

Tintas Cin Angola, S.A., R. Pedro Álvares Cabral, nº21 Cx Postal 788 Benguela - Angola
Tel. + (244) 222 397 527 - tcin@cinangola.co.ao

Tintas Cin de Moçambique, S.A. - Av. das Indústrias, 2507 - Machava - Moçambique
Tel. + (258) 21 748 012 - geral@cin.co.mz

CIN Valentine, S.A.U. - P. I. Can Milans - Riera Seca, 1 - 08110 Montcada i Reixac - España
Tel. + (34) 93 565 66 00 - customerservice.es@cin.com

Pinturas CIN Canárias, S.A.U. - P. I. Güímar, Manzana 13, Parcela 2 - 38509 Güímar - Tenerife
Tel. + (34) 90 242 24 28 - customerservice.es@cin.com

CIN Celliose, S.A. - Chemin de la Verrerie - BP 58 - 69492 Pierre Bénite Cedex - France
Tel. + (33) (0) 472 397 777 - customerservice.fr@cin.com

· Service chargé des renseignements:

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: msds@cin.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:**Portugal:**

- de la Société: + (351) 22 940 5000

- du Centre Anti-Poison: + (351) 800 250 250

- Service d'Émergence (24 heures): + (351) 21 352 4765

Espagne:

- de la Société: + (34) 93 565 66 00

Canaries:

- de la Société: + (34) 92 250 53 30

France:

- de la Société: + 33 (0) 553 875 165

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger néant**

- **Mention d'avertissement néant**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

- **Indications complémentaires:**

Contient DCOIT (CAS 64359-81-5), CMIT/MIT (CAS: 55965-84-9), BIT (CAS: 2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants dangereux:**

CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6 Reg.nr.: -	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 64359-81-5 EINECS: 264-843-8 Reg.nr.: -	DCOIT (CAS 64359-81-5) ☒ Acute Tox. 2, H330; ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335	≤0,1%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Reg.nr.: -	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle ☒ Acute Tox. 3, H331; ☒ STOT RE 1, H372; ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≤0,1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: -	BIT (CAS: 2634-33-5) ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤0,1%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium	
--	--

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
------	---

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme:	Liquide
--------	---------

Couleur:	Selon désignation produit
----------	---------------------------

- **Odeur:**

Caractéristique

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 4)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	8,4
· Changement d'état <i>Point de fusion/point de congélation:</i>	Non déterminé.
<i>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</i>	100 °C
· Point d'éclair:	>100 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: <i>Inférieure:</i>	Non déterminé.
<i>Supérieure:</i>	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,329 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Teneur en substances solides:	51,6 %
· 9.2 Autres informations:	Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les Composés Organiques Volatils (COV's) s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour plus d'informations.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle		
Oral	LD50	1.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	LC50/72 h	0,026 mg/l (scenedesmus subspicatus (algue))
CAS: 2634-33-5 BIT (CAS: 2634-33-5)		
Oral	LD50	1.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.115 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation:**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium**

EC50/48 h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	>200 mg/l (desmodesmus suspicatus)
LC50/96 h	>10.000 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

CAS: 64359-81-5 DCOIT (CAS 64359-81-5)

EC50b/72 h (dynamique)	0,048 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
EC50r/7 d	0,077 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
EC50	5,7 mg/l (bacterium)
LC50/96 h	0,014 mg/l (lepomis macrochirus (poisson))
	0,0027 mg/l (trout)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 6)

CAS: 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

EC50b/72 h	0,022 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (algue))
EC50/3 h	44 mg/l (<i>bacterium</i>)
EC50/48 h	0,16 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50r/72 h	0,053 mg/l (<i>desmodesmus suspicatus</i>)
EC50/72 h	0,022 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (algue))
LC50/96 h	0,067 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel))

CAS: 2634-33-5 BIT (CAS: 2634-33-5)

EC50/48 h	1,45 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
LC50/96 h	5,9 mg/l (<i>lepoemis macrochirus</i> (poisson))
	1,49 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel))
	5,3 mg/l (<i>pleuranetes platessa</i>)
	1,6 mg/l (<i>salmo gairdneri</i>)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.

- **Catalogue européen des déchets**

Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE et Communication de la Commission - Recommandations techniques concernant la classification des déchets (2018/C 124/01).

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être correctement égoutté.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	Non applicable
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	Non applicable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	Non applicable
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	Non applicable
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· Prescriptions nationales:
· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases des sections 2 et 3
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications

Nom du produit: RESPIRAE

(suite de la page 8)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A.

Av de Dom Mendo, n° 831 (antes EN13 km6) - 4474-009 Maia - Portugal

Capital Social € 25.000.000 - C.R.C. da Maia / NIPC: 500 076 936

Contact: Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3